

Compte-Rendu Conseil Municipal du 24 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Florent Evrard de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Olivier SWITAJ.**

Etaient, en outre, présents :

Valérie LAQUAY-DREUX, Eric DELEVAL, Albert BONNAIRE, Yveline AGACHE, Frédéric LESIEUX, Anne-Sophie BUDYNEK, Serge JANQUIN, Bernard CAILLIAU, Nathalie MOREAU, Pierre MOREAU, Sabine KOWALCZYK, Marie-Christine MARLIÈRE-PAPEGAY, Nathalie DUHAMEL-LEGEIN, Alexis MAZUR, Cathy POIRET-PARISSEAU, Pascal WALOTEK, Jérémy DEGREAUX, Elodie LECAE, Vincent THELLIEZ, Robert MILLE, Eric DERUY, Marlène ZINGIRO

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Francine CHARPENTIER, Annick DUHAMEL, Chantal PLAYE, Bernard BOURGEOIS, Ingrid KSIAZYK, Rémi DESPINS

Etaient excusés

Boris GREGORCIC, Alain WACHEUX

Etaient absents :

Audrey GOHIER, Josiane LAMARRE, Philippe DENEUVILLE, Jonathan REPLAN,

Désignation du secrétaire de séance

Mme Nathalie DUHAMEL est élue Secrétaire de Séance

Signature du registre des délibérations

***Présentation du Projet de la Cité des Electriciens
Par Mme MAUCHIN (CABBALR)***

Compte-rendu des décisions

Finances, Activités Economiques et Administration Générale

Cabinet du Maire

(17/315, 17/316, 17/365) Signatures de conventions de stages avec le lycée Carnot de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Juridique

(17/362) Signature d'un bail civil entre « Territoire 62 » et la Ville de Bruay-La-Buissière pour le bâtiment situé 71 rue Jules Marmottan à Bruay-La-Buissière

(17/366) Résiliation d'un bail commercial conclu avec la Société « Sécurité Incendie Européenne » pour la location de la cellule 1 du bâtiment 1 - ZAL n°3 à Bruay-La-Buissière

Marché public

(17/331) Modification n°1 au marché « Achat de pneumatiques et de petit matériel de réparation pour crevaisson » auprès de la Société « EUROMASTER » de MONTBONNOT (38330)

Finances

(17/393) Autorisation de signature par la Ville de Bruay-La-Buissière d'un contrat d'emprunt avec la Société Générale pour un montant de 1 500 000 €

Ressources Humaines

✎ Signature de conventions de formation avec :

(17/332) La Société « MADELIN S.A.D » de LES PONTS-DE-CE (49130) - Reconnaissance et copie des clés (1 860,00€ TTC)

(17/333) La Société « CIRIL Group » de VILLEURBANNE (69100)- Formation « DADS-U norme N4DS et GESTION DES ANOMALIES DADS-U » (1 444,00€ TTC)

Jeunesse, Education et Culture

Culturel

(17/342) Etudes préalables à la rénovation, la restructuration et l'extension de la bibliothèque municipale et du cinéma « Les Etoiles » auprès de la Société « SYLLAB » de PARIS pour un montant de 31 425,00€ TTC

(17/343) Achat de panneaux Dibond pour l'exposition sur la Grande Guerre auprès de la Société « PANO SIGN'SERVICE SARL » de BETHUNE pour un montant de 1 560,00 € TTC

✎ Acquisition des droits de représentation d'un spectacle :

(17/345) Spectacle de Noël « LES AVENTURES D'UN BEBE CIGOGNE » par la Compagnie Jean-Paul LEVASSEUR pour un montant de 150,00 € TTC

(17/346) Exposition « Couples imaginaires » par l'association « REGARTS » de LOS ANGELES pour un montant de 1 000,00 € HT

(17/348) Spectacle « BABILS » par la compagnie « L'EMBEILLIE » de LILLE pour un montant de 5 833,20€ TTC (défraiement compris)

(17/349) Concert « NOSFELL » auprès de FURAX de PARIS pour un montant de 3 165,00 € TTC

(17/350) Spectacle « GUERRE AU FRONT, PEUR AU VENTRE » par la compagnie du « CREAC'H » pour un montant de 3 237,70€ TTC

(17/351) Concert « TÊTE » à « ZOUAVE PRODUCTIONS » de PARIS pour un montant de 7 385,00 € TTC

Scolaire

(17/354) Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du groupe scolaire Jean Jaurès de Bruay-La-Buissière avec l'Office de la Jeunesse de Bruay-La-Buissière

(17/367) Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'école élémentaire Marmottan de Bruay-La-Buissière avec l'Office Central de la Coopération à l'école

Sports

☞ Signature de conventions de stage en milieu professionnel avec :

- (17/358, 17/359)** Le Collège Rostand de Bruay-La-Buissière
(17/370, 17/381) Le Collège Camus de Bruay-La-Buissière
(17/382) Le Collège Jacques Prévert d'Houdain
(17/360) Le Collège privé St François de Bouvigny-Boyelles

☞ Mise à disposition à titre gratuit :

- (17/368)** du complexe sportif COSEC Rostand au Foyer Socio-Educatif du Collège Rostand pour une manifestation « Halloween » le 20 octobre 2017
(17/369) du complexe sportif COSEC Rostand à l'association « FUTSSALL Féminin » les 6 et 7 janvier 2018.
(17/380) de la salle de sports Pasteur à l'association « Danse du monde » tous les jeudis de septembre 2017 à juin 2018

Politique Ville

- (17/338)** Convention de formation (Prévention et Secours Civique de niveau 1) pour les habitants des quartiers prioritaires avec « La Croix Rouge française » de Béthune
(17/339) Réalisation de boîtes à lire avec l'Association « AVIEE » de Bruay-La-Buissière
(17/361) Signature d'un contrat de prestation avec la Société ITG de Paris dans le cadre de découverte des services, des institutions et des équipements de la Ville par les habitants

Seniors, Handicap, Santé

☞ Signature de conventions :

- (17/317)** pour des cours d'Anglais avec Mme Josiane PINTAR à raison d'1 heure hebdomadaire (30€/heure) du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018.
(17/318) pour des cours de Polonais avec Mme Maria TOMCZAK à raison d'1 heure hebdomadaire (40€/heure) du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018.
(17/319) pour des cours de patois avec M. Richard KLIMCZAK à raison d'1 heure hebdomadaire (20€/heure) du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018.
(17/320) pour des séances de «Sophrologie» avec Mme Sarah CHAOUI à raison d'1 heure hebdomadaire (80€/heure) du 11 septembre au 30 juin 2018.
(17/321) pour des séances de «QI GONG» avec Mme Jocelyne VALLIERE à raison d'1 heure hebdomadaire (50€/heure et 15€ de frais de déplacement) du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018.
(17/322) pour des séances de « Remise en forme » avec la SARL « PE2SL » de Noeux-les-Mines à raison d'1 heure hebdomadaire (30€/heure) du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018.
(17/323) pour des séances «Plaisir de chanter» avec M. Patrick LUCZAK à raison d'1 heure hebdomadaire du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018 (à titre gratuit).
(17/324) pour des séances de «Percussions» avec M. Jean-Louis DELBARRE à raison d'1 heure hebdomadaire du 11 septembre 2017 au 30 juin 2018 (à titre gratuit).
(17/327) pour un atelier «Initiation à la danse de salon» dans le cadre de la semaine bleue, les 4 et 11 octobre 2017 (à titre gratuit)
(17/328) pour assister à une répétition publique de l'orchestre symphonique le 5 octobre dans le cadre de la semaine bleue (à titre gratuit)

(17/330) pour des séances de «Rendez-vous patois ainsi que pour le Spectacle Patoisant» avec M. Bertrand COCQ à raison de 1h30 / semaine (coût total de la prestation : 3 000,00€ non soumis à la TVA) du 10 octobre 2017 au 30 juin 2018

(17/363) pour des séances « Atelier activités manuelles » avec Mme Josiane PINTAR à raison de 2 heures hebdomadaires en novembre et décembre 2017 (à titre gratuit)

Urbanisme, Environnement et Travaux

(17/340) Braderie du 8 octobre - Convention relative à la Sécurité Publique des personnes avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais

(17/337) Signature d'un contrat de vérification des appareils de cuisson à gaz des salles G. Hurtrel et F. Evrard avec la Société « MANIEZ » de LOCON pour un montant de 610,74 € TTC

(17/357) Signature d'un contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de diverses salles avec la Société « ISS HYGIENE et PREVENTION » de MARCQ-EN-BAROEUL pour un montant de 1 236 € TTC

✎ Signature de conventions de stage en milieu professionnel avec :

(17/336) Le Lycée Professionnel des Travaux Publics de Bruay-La-Buissière

(17/347) Pôle Emploi de Bruay-La-Buissière

(17/352) Le Lycée Professionnel Ferdinand Degrugillier d'Auchel

Vie Communale

ARCHIVES

1) Restauration des registres d'Etat Civil

La Ville de Bruay-La-Buissière a effectué une demande auprès de la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de restaurer 14 registres d'Etat Civil.

Cette dernière a décidé d'accepter la demande de la Ville en versant un taux d'aide de 59,98 % du montant prévisionnel de l'action qui s'élève à 3 276,00 € TTC, soit la somme de 1 965,00 €.

Autorisez-vous l'encaissement de cette subvention ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL (du 13 Novembre 2017) : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

Finances, Activités Economiques et Administration Générale

FINANCES

2) Admission en non-valeur

Le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de créances d'impayés pour les montants suivants :

✓ Budget Principal

Liste n° 2959920232	du 04 Octobre 2017	pour un total de	525,79 €
Liste n° 2776570532	du 15 Septembre 2017	pour un total de	1 015,95 €
Liste n° 2961730532	du 16 Octobre 2017	pour un total de	6 823,28 €

Détaillé comme suit :

- Liste n° 2959920232 :
 - o 239,45 € au titre d'impayés de cantine ;
 - o 45,76 € au titre d'impayé « Classes de neige » ;
 - o 30,42 € au titre d'impayés « Remboursement frais médicaux - Classes de neige »
 - o 160,16 € au titre d'impayé TLPE ;
 - o 50,00 € au titre d'impayé « Remboursement perte de badge ».
- Liste n° 2776570532 :
 - o 1 015,95 € au titre d'impayés de cantine.
- Liste n° 2961730532 :
 - o 812,43 € au titre d'impayés TLPE ;
 - o 201,20 € au titre d'impayés « Classes de neige » ;
 - o 5 809,65 € au titre d'impayés de cantine.

✓ Budget Annexe « Locations immobilières »

Liste n° 2959710532	du 04 Octobre 2017	pour un total de	3 501,24 €
---------------------	--------------------	------------------	------------

Détaillé comme suit :

- Liste n° 2959710532 :
 - o 3 501,24 € au titre d'impayés de loyers.

Ces produits n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour. L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de la Direction Départementale des Finances Publiques dont la responsabilité ne se trouve pas déchargée pour autant.

L'encaissement de ces recettes sera ainsi poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Autorisez-vous l'admission en non-valeur des irrécouvrables pour les montants précités ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE : du 22 novembre : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

FINANCES

3) Décision Modificative n°3

Cf. Tableaux (*Annexe n°1*)

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 Favorable à l'unanimité

FINANCES

4) Recensement 2018 – Encaissement de la dotation de l'Etat

La Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, en ses articles 156 à 158 ainsi que les décrets d'application n°2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003 traitent de la rénovation du recensement.

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, une enquête est effectuée chaque année par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, établi par l'I.N.S.E.E., représentant 8 % des logements de la commune (soit environ 850 logements sur Bruay-La-Buissière).

Cette enquête demeure sous la responsabilité de l'Etat ; elle est menée en partenariat avec l'I.N.S.E.E. et les Communes.

Chaque année, une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat est versée, au cours du 1^{er} trimestre qui s'élèvera, pour l'année 2018, à 4 338,00 €.

Autorisez-vous l'encaissement de la recette précitée au titre du recensement 2018 ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL (du 19 Novembre 2017) : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

FINANCES

5) C.C.A.S de BRUAY LA BUISSIERE - Attribution d'une avance sur subvention 2018

Certains organismes subventionnés par la Commune connaissent des difficultés de trésorerie en début d'année.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'accorder des avances sur subvention jusqu'au 31 Mars de chaque année à hauteur maximum de 50% des montants des subventions de l'exercice précédent en sachant qu'il y aura lieu de procéder à sa déduction lors du versement de la subvention votée au Budget Primitif,

Considérant le montant de la subvention attribuée au C.C.A.S. de Bruay-La-Buissière au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 1 435 500 €, il conviendrait de procéder au versement d'un acompte sur subvention d'un montant de 598 125 € au titre de l'exercice 2018, représentant 5/12^{ème} de la subvention 2017, au C.C.A.S. de Bruay-La-Buissière.

Autorisez-vous le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de **598 125 €** au titre de l'exercice 2018 représentant 5/12^{ème} de la subvention 2017 au C.C.A.S. de Bruay-La-Buissière ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (du 24 Novembre 2017) : Favorable à la majorité des suffrages exprimés

REGIES

6) Régie de recettes « Locations de Salles » - Demande de remise gracieuse

Le procès-verbal de vérification établi par Monsieur le receveur municipal a confirmé le vol subi par la régie de recettes « locations de salles » en Mairie de Labuissière en juillet dernier.

Le préjudice consécutif au vol dont a fait l'objet cette régie s'élève à 430 €.

Conformément au décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances des collectivités et établissements publics locaux, un ordre de versement a été établi à l'encontre du régisseur titulaire, à concurrence du déficit constaté.

Le régisseur titulaire a sollicité un sursis de versement.

Conformément à la procédure reprise ci-dessus, cette demande a été acceptée par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur.

Il sollicite également l'avis des membres de l'assemblée sur une remise gracieuse dans l'éventualité où les démarches entreprises n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilité et subsidiairement à une remise gracieuse.

Autorisez-vous Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur ?

Emettez-vous un avis favorable concernant la remise gracieuse ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

REGIES

7) Patinoire temporaire des vacances d'hiver - Adoption d'un tarif

La Municipalité encourage et soutient son activité économique, en œuvrant au dynamisme de ses quartiers et de son cœur de Ville.

Dans le cadre des festivités de Noël, la Ville souhaite s'associer à l'association l'OFCAS-Les Vitrines de Bruay » en renouvelant l'installation d'une patinoire synthétique, dans un nouvel espace celui de la Rue du Commandant l'Herminier-Place Henri Cadot, du mercredi 20 décembre au samedi 23 décembre 2017. L'association « L'OFCAS Les Vitrines de Bruay » organisera en ce même lieu la 4^{ème} édition du Village du Père Noël.

De nombreuses animations ludiques et récréatives seront proposées à destination de tous les publics.

Il s'agit de renforcer les actions pendant la période de Noël, notamment celles de l'Union Commerciale "OFCAS-Les Vitrines de Bruay", générer du flux et favoriser les échanges dans une ambiance conviviale et festive.

Une régie temporaire a été créée par arrêté du 26 novembre 2016, conformément aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

L'arrêté ne précisant pas le prix de la location des patins, il serait souhaitable de l'adopter.

Le tarif proposé est de 2 € (la demi-heure) pour tout public.

Les tickets seront vendus à compter du 20 décembre jusqu'au 23 décembre 2017 inclus.

Autorisez-vous Monsieur le Président à fixer les tarifs d'entrée à la patinoire dans les conditions susmentionnées et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

ACHATS

8) Vente de matériel déclassé

La Ville de Bruay-La-Buissière souhaite vendre en l'état, via le site de vente en ligne « Le Bon Coin », le matériel déclassé suivant : Une remorque immatriculée 5424 TC 62

Une offre nous a été faite au tarif de 50 € TTC.

Autorisez-vous Monsieur le Maire à vendre ce matériel pour le montant précité ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

9) Constitution d'un groupement de commandes - Impression de différents supports de communication

L'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, la Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes pour « l'impression de différents supports de communication » avec le SIVOM de la Communauté du Bruaysis. Ce marché sera passé selon une procédure formalisée.

Le Décret relatif aux Marchés Publics prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est le SIVOM de la Communauté du Bruaysis (*Cf. annexe n° 2*)

Autorisez-vous la constitution de ce groupement de commandes et la signature de la convention relative à son fonctionnement ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 22 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (du 24 Novembre 2017) Favorable à l'unanimité

Jeunesse, Education et Culture

SCOLAIRES

10) Fournitures scolaires – Dotation par élève pour l'année 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et les Collèges

En application de l'article L.2321-2 9° du CGCT, la Commune doit supporter « les dépenses dont elle a la charges en matière d'Education Nationale ».

Selon les dispositions du Code de l'Education et notamment les articles L.212-4, L.212-5 et L.213-4 à 213-6, la Ville prend en charge toutes les dépenses induites par le fonctionnement des écoles publiques et donc notamment les dépenses pédagogiques telles que le précisent les différentes réponses ministérielles.

Par délibération du 16 décembre 2016, le Conseil Municipal avait fixé pour l'année 2017, le montant de la dotation au titre des fournitures scolaires à 46,99 € par élève pour l'ensemble des écoles de Bruay-La-Buissière et à 9,24 € pour les collèges.

Il est donc proposé pour l'année 2018, les tarifs suivants :

DOTATIONS AU TITRE DES FOURNITURES SCOLAIRES 2018

	EFFECTIFS JUN 2017	EFFECTIFS SEPTEMBRE 2017	PROPOSITION
ECOLES	Rentrée 2017	+0%	+1,5%
Nombre d'élèves en maternelle	991	928	928
Nombre d'élèves en élémentaire	1 510	1 506	1 506
Montant de la Dotation	46,99 €	46,99 €	47,69 €
Dotation en maternelle	46 567,09 €	43 606,72 €	44 260,82 €
Dotation en élémentaire	70 954,90 €	70 766,94 €	71 828,44 €
Dotation Totale	117 521,99 €	114 373,66 €	116 089,26 €
Evolution		-3 148,33 €	-1 432,73 €

COLLEGES	Rentrée 2017	+0%	+1,5%
Nombre d'élèves	1375	1331	1331
Montant de la Dotation	9,24 €	9,24 €	9,38 €
Dotation Totale	12 705,00 €	12 298,44 €	12 482,92 €
Evolution		-406,56 €	-222,08 €
Dotation des Etablissements	130 226,99 €	126 672,10 €	128 572,18 €
Evolution		-3 554,89 €	-1 654,81 €

Autorisez-vous l'application de ces tarifs ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

Urbanisme, Environnement et Travaux

AMENAGEMENT LOCAL - ANRU

11) ANRU - Quartiers Sud - Echange de terrains avec « Maisons et Cités - SOGINORPA »

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain des quartiers Sud, le Conseil Municipal a décidé, par délibérations des 10 décembre 2012 et 1^{er} Avril 2016, d'échanger avec « Maisons et Cités - SOGINORPA » les terrains nécessaires, d'une part, à la construction de 21 logements rues des Cévennes/Jura/Vosges par « Pas-de-Calais Habitat » et d'autre part, à la construction à venir de logements sur l'îlot Caron, en lieu et place de l'ancien groupe scolaire Pasteur.

Le rescrit fiscal sollicité par la Ville fixe les règles suivantes relatives à l'application de la TVA :

Propriété Ville de Bruay-La-Buissière, sise rues Vincent Auriol et Augustin Caron :

Parcelles cadastrées 178 AY170 et 172 pour une superficie totale de 11698m², d'une valeur de 300.000 €, cédées dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, en dehors du champ d'application de la TVA.

Propriété Maisons et Cités, sise rues des Cévennes, du Jura et des Vosges :

Parcelles cadastrées 178 AH 1344 à 1393, 1395, 1397, 1399, 1400 à 1405, 1407 à 1410, 1412, 1413, 1415 et 1417, d'une superficie totale de 8413 m², d'une valeur de 250.000 €, acquises d'une société assujettie et donc soumises à la TVA.

L'acte définitif pourrait être régularisé sous la forme notariée par la SCP HOLLANDER, Notaires associés à BETHUNE.

Autorisez-vous l'échange des terrains avec Maisons & Cités dans les conditions précitées et la signature de l'acte authentique correspondant en l'Etude de la SCP Maîtres HOLLANDER, Notaires associés à BETHUNE ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à la majorité des suffrages exprimés

AMENAGEMENT LOCAL - FONCIER

12) Rue des Festeux - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier 59-62

Au titre de son Plan Pluriannuel d'Intervention, l'Etablissement Public Foncier régional a signé une convention cadre avec la Communauté d'Agglomération et plus récemment un avenant intégrant la rue des Festeux à la liste de ses interventions.

La Commune pourrait donc désormais signer une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier 59/62 de manière à arrêter les modalités d'intervention.

Les immeubles cadastrés 178 AO 257, 258, 443, 444, 260 à 270 pourraient faire l'objet d'une acquisition puis d'une démolition par l'EPF 59/62 pour que l'ensemble du site soit ensuite renaturé avant rétrocession à la Commune au maximum au quart du prix de revient, dès lors qu'aura été pris l'engagement de modification du PLU pour destiner ces emprises à une zone naturelle.

Autorisez-vous la signature de la convention correspondante avec l'Etablissement Public Foncier 59/62 aux conditions susmentionnées ? (*Cf. annexe n° 3*)

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

AMENAGEMENT LOCAL - FONCIER

13) Bus à Haut Niveau de Services - Signature d'une convention d'occupation temporaire de propriétés communales

Le projet de Bus à Haut Niveau de Services porté par le Syndicat Mixte des transports Artois-Gohelle comprend notamment la création des bulles 2 et 6 sur le territoire communal.

Pour mener à bien ce projet, le SMT Artois-Gohelle doit réaliser des travaux sur des propriétés communales pour lesquelles une convention d'occupation temporaire pourrait être signée (*Cf. Liste parcellaire Annexe n°4*).

La convention ne porte que sur la période de travaux ; l'occupation définitive à l'issu des travaux doit faire l'objet d'autres modalités d'occupation ou de cession.

Autorisez-vous la signature de la convention correspondante avec le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL (du 22 Novembre 2017) : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

AMENAGEMENT LOCAL - FONCIER

14) Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier 59-62 - Centre-Ville - Rétrocession des biens

Dans le cadre de la convention opérationnelle Centre-Ville, la collectivité a demandé à l'Etablissement Public Foncier d'acquérir différents biens stratégiques en Centre-Ville.

Cette convention arrive à échéance en fin d'année et l'EPF 59/62 propose la rétrocession des biens, conformément aux termes de la convention opérationnelle.

La Commune pourrait donc faire l'acquisition des biens suivants aux conditions ci-après détaillées :

- 336 rue Alfred Leroy, cadastré 178 AI 186 pour 55m² et 531 pour 64m², au prix de cession de 86 475,96€ TTC
- 81 rue Henri Cadot, cadastré 178 AB 508 pour 122m², au prix de cession de 105 648,39€ TTC
- 57 rue Henri Cadot, cadastré 178 AB 1103 pour le lot 31 de 195m², au prix de cession de 225 578,68€ TTC.

Autorisez-vous l'acquisition des biens susvisés auprès de l'EPF 59/62 dans les conditions susmentionnées et la signature de l'acte authentique correspondant en l'étude de Maître Armand LEROY, Notaire du vendeur à Fâches-Thumesnil.

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL (du 19 Novembre 2017) : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

AMENAGEMENT LOCAL : Logement

15) Maisons & Cités : Transfert de logements locatifs au profit de la SA d'HLM « Maisons & Cités SOGINORPA ».

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, la commune est consultée en cas d'aliénation de logement par un organisme d'habitation à loyer modéré.

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a fait savoir que Maisons & Cités Habitat souhaite procéder au transfert en bloc de logements locatifs sociaux au profit de la SA d'HLM « Maisons & Cités Soginorpa »

Il précise qu'il s'agit d'un logement sis rue Rossini et des 14 logements sis rues de Fives et du Creusot.

Autorisez-vous le transfert des logements locatifs susmentionnés au profit de la SA d'HLM « Maisons et Cités Soginorpa »

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 13 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à la majorité des suffrages exprimés

AMENAGEMENT LOCAL

16) Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dans le cadre de l'attribution du fonds de concours pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - « Travaux d'accessibilité - Année 2018 - Ville de Bruay-La-Buissière »

Actuellement les bâtiments publics ne remplissent pas les normes réglementaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux de mise aux normes des bâtiments publics sur l'accessibilité sont nécessaires et seront programmés pour l'année 2018 pour la Ville de Bruay-La-Buissière.

Ces travaux sont estimés à **100 000 € HT** et pourraient démarrer avant la fin 2018.

Un fond de concours intervention au taux de 25% du coût HT des travaux et plafonné à 25 000 Euros maximum pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pourrait être demandé auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les prestations éligibles consistent en la réalisation d'aménagements favorisant l'adaptation et l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite (hors travaux en régie).

Autorisez-vous Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures, à déposer un dossier de demande de subvention, à signer tous les documents s'y afférents et à encaisser les subventions qui pourraient être allouées au titre de ces travaux ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL (du 19 Novembre 2017) : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

AMENAGEMENT LOCAL – Commerce

17) Repos dominical - Demande de dérogation préfectorale par le Directeur de CORA pour le 31 Décembre 2017.

Le Code du Travail fixe les modalités de dérogations au repos dominical accordées après avis du Conseil Municipal.

La DIRECCTE Hauts-de-France a transmis pour avis la demande du Directeur du magasin CORA de Bruay-la-Buissière pour une dérogation préfectorale au repos dominical le Dimanche 31 décembre 2017.

Parmi les 12 dates arrêtées au titre des dérogations du Maire au repos dominical, les 4 premiers dimanches de décembre 2017 ont déjà été retenus.

Emettez-vous un avis favorable à la dérogation préfectorale au repos dominical pour le Dimanche 31 décembre 2017 du magasin CORA?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à la majorité

ENVIRONNEMENT

18) Signature d'une convention relative à la gestion et l'entretien d'une frange boisée (Parc de la Porte Nord) entre la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane et la ville de Bruay-La-Buissière

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Parc de la Porte Nord à Bruay-La-Buissière, secteur « Falandes », la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement d'une frange boisée située entre la zone d'activités de la Porte Nord et le secteur résidentiel de LABUISSIERE.

Le périmètre de cet aménagement comprend les parcelles cadastrées 432 AB n°618 - AB 645 - AB 783 - AB 617 - AB 619 et ZA 6

Cet aménagement qualitatif et paysager est composé d'un cheminement piétonnier, de 5 zones plantées et arborées. L'ensemble de cet espace arboré est clôturé.

Deux accès sont prévus :

- Un accès pour les services de la Commune pour l'entretien de l'espace, depuis la rue du bois Monchel.
- Un accès au public depuis la rue de Vaudricourt.

L'objet de cet aménagement est de créer une zone tampon de transition entre l'activité commerciale et l'habitat résidentiel. Ce boisement composé de jeunes plants est amené à se développer et ainsi offrir un écran végétal.

La création de cet espace nécessitera une gestion et un entretien régulier. La signature d'une convention spécifique concernant les engagements et responsabilités de chacun, ainsi que les modalités de gestion et d'entretien de ce site est donc nécessaire.

Autorisez-vous la signature de la convention relative à la gestion et à l'entretien de la frange boisée avec La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ?
(Cf. Annexe n°5)

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 13 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

TRAVAUX

19) APEI – Participation financière

En application des articles L.332-6 et L.332-15 du Code de l'Urbanisme, il est demandé la participation aux frais de réseaux des raccordements individuels.

Afin d'alimenter un nouveau bâtiment au réseau public de distribution d'électricité, sis 176 rue des Charitables, la proposition d'ENEDIS s'élève à 22 734,26 € TTC.

L'APEI s'est engagée à reverser la moitié de la somme engagée soit 11 367,13 € TTC.

Autorisez-vous l'engagement de la dépense et l'émission d'un titre de recette ?

AVIS DU BUREAU MUNICIPAL du 19 Novembre 2017 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 20 novembre 2017 : Favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 22 Novembre 2017 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017 : Favorable à l'unanimité

20) Questions diverses